

Secteur de planification détaillée de portée pan-montréalaise 4.8 Canal de Lachine

La phase I des travaux de mise en valeur du canal de Lachine a joué un rôle moteur dans la revitalisation récente du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, mais il est essentiel de poursuivre ces efforts afin de rendre le site encore plus attrayant et plus dynamique sur le plan économique et récréotouristique. L'arrondissement préconise fortement la poursuite de la mise en valeur du canal de Lachine et de ses pôles, dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de la phase II. L'un des principaux défis de cette deuxième phase consiste à maintenir et à stimuler le développement économique tout en favorisant une cohabitation harmonieuse des diverses activités urbaines.

Les travaux de la phase II devraient entre autres permettre :

- d'assurer de meilleurs liens avec les quartiers environnants;
- d'améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels adjacents;
- de protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique;
- de consolider les activités économiques;
- de favoriser des projets à caractère social et culturel qui permettront de faire profiter la population locale des retombées du projet.

Évalués à 100 millions de dollars, ces travaux nécessiteront la participation des différents paliers gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Sud-Ouest, ce qui devrait stimuler d'autant les investissements privés. L'aménagement du canal et de ses rives immédiates, sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, touche cinq pôles d'importance aux caractéristiques propres.

Pôle Peel

Par la jonction entre la rue Peel, le Vieux-Montréal et la Cité Multimédia, le développement de ce pôle exploitera la présence du plan d'eau et contribuera, par ses équipements et ses activités, à attirer vers le parc linéaire du canal la clientèle des secteurs avoisinants.

Pôle Saint-Gabriel

La poursuite du développement de ce secteur misera sur la présence d'une écluse face à un parc reconnu pour sa valeur archéologique, elle sera structurée par le développement du site de tri postal.

Pôle Atwater

Les interventions à venir dans ce secteur devraient prendre en compte l'objectif de lier la rue Notre-Dame Ouest au canal de Lachine. Premier pôle d'intervention lors des travaux de la phase I, le secteur Atwater a généré ou permis d'envisager d'importants développements privés dans les secteurs périphériques, dont il faudra tenir compte dans la planification et la mise en valeur du quartier.

Pôle Cartier

Le développement privé suscité par la première phase de mise en valeur s'est principalement réalisé à l'est et au nord du canal; les interventions de la phase II devraient soutenir le développement de ses parties ouest et sud.

Pôle Gadbois

La phase I de la mise en valeur du canal s'est attardée à la construction du pont Monk et a laissé en plan la consolidation des activités et des accès au complexe récréatif Gadbois. La seconde phase devrait parachever

les interventions publiques prévues pour lier et consolider le complexe dans son milieu. La planification de l'ensemble du secteur devrait également être revue en fonction de l'implantation éventuelle du Centre universitaire de santé McGill sur le site de l'ancien triage Glen.

Plan d'urbanisme de Montréal Partie II
Chapitre 12 – Arrondissement du Sud-Ouest
page 30

4.24 Sites Glen et Turcot

En plus des orientations de développement et d'aménagement énoncées au chapitre 4 de la partie I du Plan d'urbanisme, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite :

- déterminer la nature de l'occupation commerciale et industrielle de manière à privilégier les citoyens de l'arrondissement, en termes d'accès aux emplois et de services à la population;
- améliorer l'accès au site via le réaménagement de l'échangeur Turcot et de l'échangeur Angrigon/ Pullman. Par ailleurs, l'arrondissement souhaite la création d'une Société de gestion et de développement de la cour Turcot, afin d'amorcer et de favoriser la mise en valeur de ce site dans un calendrier satisfaisant.

4.15 Havre de Montréal

En plus des orientations de développement et d'aménagement énoncées au chapitre 4 de la partie I du Plan d'urbanisme, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite préciser ses orientations pour le site du Technoparc du Sud-Ouest et le site des Ateliers du Canadien National.

Le site du Technoparc du Sud-Ouest

- réévaluer la vocation du site dans l'esprit d'une complémentarité avec le tissu urbain environnant, le potentiel de redéveloppement des sites avoisinants (anciens ateliers du Canadien National, site vacant à l'ouest, bassin Peel) et le maintien d'activités économiques;
 - dans l'éventualité du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, réserver et affecter à des fins récréatives les berges du fleuve Saint-Laurent;
 - planifier de nouveaux liens routiers de manière à lier le site au quartier résidentiel. Le site des ateliers du Canadien National
- L'arrondissement exigera, avant toute modification réglementaire sur une partie du site, le dépôt d'un plan d'ensemble qui sera évalué en fonction des objectifs suivants :
- le maintien d'activités économiques et d'un secteur d'emploi favorisant le développement économique local;
 - l'accessibilité accrue au site, en évitant de traverser le quartier résidentiel, et le désenclavement éventuel du site vers le Technoparc et vers les berges du fleuve